

pourquoi l'aide financière du gouvernement fédéral serait étroitement liée au succès de la gestion des ressources forestières de la province.⁽¹⁾ Ainsi, en vertu de l'entente Canada - Nouveau-Brunswick sur le renouvellement forestier (1984-1989), quelque 77 millions de dollars, dont 42 millions de fonds fédéraux et 35 millions de fonds provinciaux, seront affectés afin d'assurer la suffisance des approvisionnements futurs en résineux.⁽²⁾

La question des redevances soulève une vive controverse. C'est ainsi que selon Don Lockhart, de l'Association des produits forestiers du Nouveau-Brunswick, il serait approprié d'augmenter les redevances exigées des exploitants de la forêt publique, car cela permettrait de réduire l'écart observé dans les coûts du bois selon qu'il provient de forêts privées ou de forêts publiques.⁽³⁾ Or, pour Robert Watson du MFME:

Si [...] l'on compare les prix demandés par les exploitants du secteur privé pour le bois sur pied avec celui que demandent les exploitants des terres de la Couronne, on ne peut prendre en compte les prétendues redevances que doit payer le titulaire ou l'exploitant d'une terre à bois de la Couronne parce qu'il est responsable de ses chemins, ses terres étant beaucoup moins accessibles que celles du propriétaire indépendant parce qu'elles sont habituellement plus éloignées des voies publiques; ni toute la gamme des autres coûts de gestion qui lui incombent, coûts qui dépassent de loin les frais engagés par l'exploitant indépendant. Ces coûts se situent en moyenne à 3,50 \$ le mètre cube et si vous ajoutez ces 3,50 \$ à la redevance que doit payer le titulaire ou n'importe quel individu qui achète le bois sur pied de ce dernier (ce que font les soustitulaires), vous arrivez à un prix

(1) Ibid., p. 17.

(2) Service canadien des forêts, Notes d'information au Comité permanent des pêches et des forêts, Ottawa, octobre 1985.

(3) Don Lockhart, Association des produits forestiers du Nouveau-Brunswick, fascicule n^o 53, le 29 octobre 1985, p. 94-95.